



**l'Assurance  
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun



**SOURIEZ,  
VOUS ÊTES ASSURÉS.**

**ÉTUDIANTS,**  
Votre assurance maladie,  
est simple, gratuite  
et automatique.

**ameli.fr**

# ÉTUDIANTS, VOTRE COUVERTURE SANTÉ

À la rentrée universitaire, votre couverture santé est garantie : c'est simple, gratuit et automatique.

À partir de vos 18 ans, vous ne dépendez plus de la sécurité sociale de vos parents, vous devenez un assuré autonome.

- > Vous êtes automatiquement pris en charge pour vos frais de santé par l'Assurance Maladie.
- > Vous dépendez toujours de la caisse d'assurance maladie de votre lieu de résidence.

Ainsi, si vous avez plus de 18 ans, adoptez les « bons réflexes » de l'Assurance Maladie pour être bien remboursé de vos frais médicaux :



1

**Mettez à jour votre carte Vitalité** (dans une pharmacie, dans votre caisse d'assurance maladie...).



2

**Créez votre compte ameli** sur [ameli.fr](https://www.ameli.fr) ou sur l'appli Compte ameli

Munissez-vous :

- de votre propre numéro de sécurité sociale ;
- du numéro de série de votre carte Vitalité : il est situé sur le côté droit de la carte ;
- de votre relevé d'identité bancaire (RIB) connu de l'Assurance Maladie : il s'agit généralement du RIB du parent auquel vous étiez auparavant rattaché<sup>(1)</sup>.



3

**Une fois votre compte ameli créé, vous pouvez remplacer le RIB de votre parent par votre propre RIB**



5

**Optimisez vos remboursements** en adhérant à une mutuelle complémentaire, celle de vos parents ou une autre.



4

**Vérifiez que votre médecin traitant est déclaré dans votre compte ameli**  
Si non, demandez à votre médecin de se déclarer comme votre médecin traitant.

<sup>(1)</sup> En l'absence de RIB parental connu, il faut, avant de créer son propre compte ameli, transmettre par courrier postal son propre RIB à sa caisse d'assurance maladie (CPAM) en précisant son numéro de sécurité sociale.

## ET GARDEZ LES BONS REFLEXES D'UN ASSURÉ :

- > Mettez votre carte Vitalité à jour **tous les ans** : chez le pharmacien ou sur une borne dans une caisse d'assurance maladie.
- > **Identifiez-vous** sur tous les documents que vous transmettez à votre caisse d'assurance maladie en indiquant toujours votre numéro de sécurité sociale.
- > Informez systématiquement votre caisse d'assurance maladie **d'un changement de situation** : nouvelle adresse, nouveau RIB, mariage, naissance...

# SPÉCIAL ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX

## VOUS DÉMARREZ VOS ÉTUDES EN FRANCE

Dès votre arrivée en France, et après votre inscription dans votre établissement d'enseignement supérieur, vous devez vous inscrire sur le site [etudiant-etranger.ameli.fr](http://etudiant-etranger.ameli.fr) afin de bénéficier de la prise en charge de vos frais de santé pendant la durée de vos études :

1

### INSCRIVEZ-VOUS SUR LE SITE : [ETUDIANT-ETRANGER.AMELI.FR](http://ETUDIANT-ETRANGER.AMELI.FR)



Saisissez les informations **obligatoires**

- Nom
- Prénom(s)
- Date de naissance
- Pays de naissance
- Adresse e-mail
- Adresse postale en France
- Numéro de téléphone



Déposez les pièces justificatives **obligatoires**

- **Passeport / carte d'identité**
  - Titre de séjour
- **Copie intégrale de l'acte de naissance / extrait de l'acte de naissance avec filiation (pièce établie par le consulat)**
  - Attestation de scolarité pour l'année en cours
  - Attestation d'autorisation parentale [- de 16 ans]
    - IBAN
  - Pièces complémentaires à déterminer selon le pays d'origine

2

### CRÉEZ VOTRE ESPACE PERSONNEL



Téléchargez votre attestation **provisoire** d'affiliation à la Sécurité sociale

↓  
Déposez les pièces justificatives **manquantes ou non conformes** dans votre espace personnel

↓  
Dès que vous recevez un message vous attribuant un Numéro de Sécurité sociale français (NIR)...

↓  
... téléchargez votre attestation **définitive** d'affiliation à la Sécurité sociale

3

### UNE FOIS VOTRE AFFILIATION FINALISÉE, VOUS RÉALISEZ DES ACTIONS COMPLÉMENTAIRES AFIN D'ÊTRE REMBOURSÉ DE MANIÈRE PLUS SIMPLE ET RAPIDE



**Vous pouvez prendre une complémentaire santé**

L'Assurance Maladie rembourse une partie des frais de santé, c'est pourquoi il est conseillé d'adhérer à une complémentaire santé pour être mieux remboursé.

Si vous avez de faibles revenus, avec la **Complémentaire santé solidaire**, vous n'aurez plus à payer ces frais de santé dans la plupart des cas.



**Vous ouvrez votre compte personnel ameli**

sur [ameli.fr](http://ameli.fr) ou via l'application Compte ameli.



**Vous remplissez et retournez le formulaire carte Vitale à réception en fournissant vos pièces justificatives**

- Photo d'identité récente
- Pièce d'identité



**Vous déclarez un médecin traitant lors d'une consultation**

auprès d'un médecin en France.

Vous dépendez de la caisse d'assurance maladie de votre lieu de résidence.  
**CETTE DÉMARCHE N'EST À EFFECTUER QU'UNE SEULE FOIS À VOTRE ARRIVÉE.**

# INFORMATIONS PRATIQUES

## L'APPLI COMPTE AMELI

**Votre espace personnel sécurisé accessible depuis votre tablette ou votre smartphone.**



- > **Consultez** vos remboursements de soins;
- > **Téléchargez** votre attestation de droits;
- > **Commandez** votre **carte Vitale**. Vous pouvez aussi déclarer sa perte ou son vol;
- > **Commandez** votre **carte européenne d'assurance maladie (CEAM)**;
- > **Actualisez et gérez** vos informations personnelles (adresse, téléphone, coordonnées bancaires...);
- > **Interrogez amelibot** (le chatbot de l'Assurance Maladie, qui répond à toutes vos questions et vous guide dans vos démarches en ligne) ou **posez vos questions par e-mail directement à un conseiller**;
- > **Trouvez un médecin** ou un établissement de santé autour de vous et visualisez leurs tarifs;
- > **Localisez la borne** la plus proche de vous pour **mettre à jour votre carte Vitale**.

## LA CARTE EUROPÉENNE D'ASSURANCE MALADIE

Vous partez faire des études, en stage, en week-end ou en vacances dans un **pays de l'Union européenne/Espace économique européen (UE/EEE), en Suisse ou au Royaume-Uni** ?



Pensez à commander à l'avance votre **carte européenne d'assurance maladie (CEAM)**. Elle permet la prise en charge de vos frais de santé pour les soins imprévus et peut vous éviter l'avance des frais.

## MON ESPACE SANTÉ : LE NOUVEL ESPACE NUMÉRIQUE ET SÉCURISÉ DÉDIÉ À VOTRE SANTÉ



Dès vos 18 ans, vous pouvez activer votre profil sur l'appli Mon espace santé. Vous pouvez y stocker tous vos documents de santé (résultats d'analyses, ordonnances, compte-rendus de radiologie ...) en toute sécurité et y accéder à tout moment. Lors de vos rendez-vous santé ou en cas d'urgence, les professionnels de santé pourront les consulter avec votre autorisation, plus besoin d'avoir vos dossiers médicaux avec vous !

## VOUS SOUHAITEZ CONTACTER L'ASSURANCE MALADIE ?



- > **Depuis le forum ameli**;
- > **Par mail** depuis votre **compte ameli**, rubrique « Mon espace d'échanges »;
- > **Par téléphone** au 36 46 (service gratuit + prix appel) du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30 (sur demande, vous pouvez être mis en relation avec un téléconseiller bilingue);
- > **En vous rendant dans la caisse d'assurance maladie** de votre lieu de résidence.

SUIVEZ-NOUS SUR  
NOS RÉSEAUX SOCIAUX



NOUVEAU :

le compte Instagram [mes\\_tips\\_sante](#),  
c'est des tips santé toute l'année !